

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DANJOUTIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026 à 18 H 30

ORDRE DU JOUR

Adoption du compte – rendu de la séance du Conseil d'administration du 15 juin 2026

Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation accordée
par délibération du Conseil d'Administration du 27 avril 2026

Création et suppression de postes permanents

Questions diverses

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Danjoutin, convoqué le quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en la salle d'Honneur de la mairie de Danjoutin, sous la présidence de M. Stéphane FLUCKIGER.

Présents

ANGELIER Gaëlle, CHIPAUX Evelyne, COCHET Franck, FERRANDINI Catherine, FLUCKIGER Stéphane, FRANCOIS Madeleine, HERBACH Franck, LAPEYRE Éliette, OUCHELLI Karim, PERRIN Bérangère, RONZANI Catherine, VAUDOUX Céline

Excusés

BARON Ghislain, excusé
BELKO Marion, excusée
BOUDJADJA Hicham, excusé
VAUCHER Mélissa, excusée, donne procuration à OUCHELLI Karim
VUILLEROT Emilie, excusée

Secrétaire de séance

WEBER Stéphanie

Nombre de membres	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	13
Nombre d'absents excusés	05

Adoption du compte – rendu de la séance du Conseil d'administration du 15 juin 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration adopte le compte - rendu de la séance de conseil d'administration du 15 juin 2026 présenté en annexe.

Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil d'Administration du 27 avril 2026

Décisions exercées du 05 juin au 04 septembre 2026 en matière de :

- **Attribution de prestations d'aide sociale facultative – Bons d'aide alimentaire :**
 - XXX - XXX rue d'Alsace : 60,00 €, le 26/06/2026
 - XXX - XXX rue du Stand : 60,00 €, le 26/06/2026
 - XXX - XXX rue du Stand : 60,00 €, le 07/07/2026
 - XXX - XXX rue du Stand : 60,00 €, le 05/08/2026
 - XXX - XXX rue du Général Leclerc : 60,00 €, le 20/08/2026
 - XXX - XXX rue du Docteur Fréry : 60,00 €, le 01/09/2026

- **Attribution de prestations d'aide sociale facultative – Bons d'aide urgence absolue :**
 - XXX - XXX rue du Général Leclerc : 60,00 €, le 26/06/2026

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil d'Administration du 27 avril 2026.

Création et suppression de postes permanents

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 3-3

VU le Code général de la fonction publique

VU la délibération en date du 03/03/2026 portant création d'un poste d'agent social à 35h

VU le tableau des effectifs

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa réunion du 7 juillet 2026

Considérant le départ en retraite de la responsable de la Résidence Germaine Naal, radiée des cadres à compter du 1^{er} avril 2026

A l'occasion du départ en retraite de la responsable de la résidence autonomie, une période de formation et de tuilage a permis à l'un des agents sociaux de reprendre le poste de responsable à temps complet.

VU l'arrêté du 20/04/2026 portant nomination de Mme Chloé MARECHAL sur un poste d'agent social à temps complet

Il est désormais nécessaire de supprimer le poste d'agent social principal de 1^{ère} classe surnuméraire.

La suppression du poste permanent s'établit comme suit :

MODIFICATION DE POSTE	MOTIF	FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	TYPE DE POSTE
Suppression	Départ en retraite	Médico-sociale	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet 35 h	Responsable RPA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration valide la suppression du poste pour la Résidence présentée ci-dessus et adopte la modification du tableau des emplois et effectifs ainsi proposée.

ENTENDU

Madeleine FRANCOIS sollicite des précisions sur les temps de travail des agents en place et l'historique des modifications d'emploi du temps.

Stéphanie WEBER rappelle que la RPA comptait 4 agents jusqu'en 2023. À la suite de la démission d'un agent début janvier 2024, une phase de concertation a été engagée avec les trois agents de la résidence ainsi qu'avec les résidents et les élus du CCAS précédents. Celle-ci a permis d'aboutir en septembre 2024 à une nouvelle organisation avec des plages horaires différenciées et le maintien de 2,46 ETP.

A l'occasion du départ en retraite de l'ancienne responsable, un rééquilibrage des postes a été effectué et il existe désormais un poste à temps complet et 2 postes à temps non complet de 28 et 20 heures, soit 2,37 ETP.

Questions diverses

Le Président proposer de débattre des modalités de distribution des colis de Noël pour préparer l'année 2027 sans délibération. En effet, les élus en charge des commandes de colis ont constaté une difficulté de compréhension et d'application des droits avec la date fixée au 1^{er} juillet de l'année N.

Après débat des présents, il est proposé de préciser pour 2027 les modalités d'accès au colis comme suit :

- date de fermeture des droits fixée au 31 décembre de l'année N : toutes les personnes de 75 ans et plus à la date du 31/12/2027 bénéficient du colis de Noël en 2027
- date butoir d'inscription aux colis de fin d'année au 1^{er} juillet de l'année N : toutes les personnes bénéficiaires en 2027 doivent solliciter leur colis avant le 01/07/2027

Stéphane FLUCKIGER rappelle que seules les bénéficiaires n'ayant pas participé au repas de l'amitié en début d'année peuvent solliciter un colis en fin d'année. Ainsi toutes les personnes de 75 ans et plus au 31 décembre 2027 pourront bénéficier d'un repas ou d'un colis en 2027.

Céline VAUDOUX proposer de créer un article dédié aux aides du CCAS, aux modalités de rendez-vous et aux modalités d'accès au repas et au colis dans le prochain Danjout'info.

Karim OUCHELLI ajoute que la distribution des colis 2026 aura lieu de 14h00 à 17h00 le 5 décembre prochain à la Maison Pour Tous. La liste des colis non distribués sera transmise aux membres du CA pour distribution aux bénéficiaires avant Noël.

Céline VAUDOUX précise que le CCAS a besoin de 7 à 8 personnes pour effectuer la distribution à domicile des colis restants.

Karim OUCHELLI exprime ses remerciements bénévoles et agents pour l'organisation des portes ouvertes à la RPA le samedi 5 septembre. Une quarantaine de participants ont exprimés des retours positifs ainsi que les résidents. Trois visites ont été effectuées pour de potentielle demande de logement. Le groupe musical a été reconduit pour l'année prochaine.

Plusieurs membres du conseil d'administration (Éliette LAPEYRE, Bérangère PERRIN et Evelyne CHIPAUX) indiquent que les personnes âgées ont des difficultés à rester assis sur des bancs, qu'il n'y a pas assez de chaises, qu'il faudrait revoir l'organisation des tables et que les élus ont privilégiés le service pour laisser la place aux invités.

Céline VAUDOUX et Stéphanie FLUCKIGER confirment que les difficultés d'organisation ont été identifiés et qu'un autre mobilier sera mise en place l'année prochaine.

Madeleine FRANCOIS ajoute que l'intervenant musical a heurté violemment la baie vitrée et sollicite la mise en place d'autocollants pour mieux visualiser les vitrages.

Stéphane FLUCKIGER confirme qu'une vitrophanie a été demandée aux services techniques.

Céline VAUDOUX souligne également le fait que la vaisselle a été réalisées à la main et non au lave-vaisselle et que les restes ont été congelés et redistribués aux résidents demandeurs pour éviter tout gaspillage.

Karim OUCHELLI indique que la commune soutiendra l'opération brioche du 7 au 12 octobre au profit de l'ADAPEI. Ghislain BARON supervise la commande et la distribution des brioches. Les bénévoles sont invités à se faire connaître auprès de lui pour participer à la distribution au porte-à-porte. Stéphane FLUCKIGER confirme la mise à disposition d'un local aux ateliers pour la gestion du stock des brioches.

Céline VAUDOUX effectue la présentation du contenu du colis retenu pour Noël 2026.

La séance du Conseil d'administration est clôturée à dix-huit heures et cinquante-sept minutes.